

APPEL À PROJETS

2023



La filière FILSLAN lance un appel à projets destiné à financer les projets des Centres de Référence Maladies Rares (CR-MR), des Centres de Ressources et de Compétence Maladies Rares (CRC-MR) SLA et des structures partenaires.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Projet de recherche clinique, médical, paramédical, médico-social, autre...
- Projet transversal qui implique au moins 2 partenaires FILSLAN (CR-MR, CRC-MR, associations de patients, établissements médico-sociaux affiliés et réseaux de soins)

PROCÉDURE DE SOUMISSION DOSSIER

- Dossier de candidature à soumettre sur formulaire dédié
- Date limite de soumission : 15 mai 2023
- Délibération par comité de gouvernance de la filière
- Annonce des résultats lors des JNA (29 et 30 juin 2023)

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Le financement pourra concerter l'achat de matériel, le paiement de prestations et d'autres charges
- Les projets ne devront pas inclure de financement direct de personnel hospitalier
- Le financement de chacun des projets fera l'objet d'une convention entre le CHU de Limoges et le porteur du projet
- Le financement se fera sur présentation de facture
- Chaque projet ne pourra faire l'objet d'une demande de financement supérieure à 50 000 € ; le jury se réserve le droit d'accorder tout ou partie du financement demandé par les projets lauréats

CALENDRIER

1er mars 2023

15 mai 2023

JNA 2023



Ouverture de l'appel à projets



Date limite d'envoi du dossier de candidature



Etude des dossiers par le jury



Annonce des résultats